

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue, le onzième (11e) jour de janvier 2022, à 16 h par conférence virtuelle, sont présents Monsieur le Maire Bernard Thompson et les conseillers et conseillères suivants(es) : Madame Véronique Doucet, Madame Isabelle Clément, Madame Diane Jacob, Monsieur Michel Tremblay, Madame Helene Gilbert et Monsieur Yvan Bordeleau.

Monsieur Bernard Thompson, maire agissant à titre de président de l'assemblée.

Madame Denise Cossette, directrice générale agissant comme secrétaire de la séance.

Tous formant quorum.

## **02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

2022-01-01

Proposé par : Mme Diane Jacob

Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03 Résolution pour la tenue de la séance à huis clos
- 04 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2021
- 05 Adoption des comptes à payer au 31 décembre 2021
- 06 Adoption des états financiers au 31 décembre 2021
- 07 Correspondance (résolutions)
- 08 Contrat avec Maheu & Maheu
- 09 Paiement Construction et Pavage Boisvert (pavage Grande-Ligne/ Paquin) (MEK-P0072)
- 10 Paiement Excavation Jovanex Inc. (pluvial Route 153), (MEK-P0239)
- 11 Paiement Marcel Guimond & Fils Inc. (Rang Sud) (MEK-P0151)
- 12 Approbation du budget 2022 de l'OMH de Mékinac
- 13 Unité d'urgence – réparation
- 14 Refinancement d'une somme de 963 500 \$ relatif au règlement n° 289-2014, résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation,
- 15 Refinancement d'une somme de 963 500 \$ relatif au règlement n° 289-2014, résolution d'adjudication
- 16 Affaires diverses :
  - .1 cotisation à l'ADMQ
  - .2 demandes à présenter à Emploi d'été Canada
  - .3 redistribution des tâches des membres du conseil
  - .4 appui à la demande de Aurèle Lefebvre & Fils auprès de la CPTAQ
  - .5 représentant sur le conseil d'administration de l'OMH
- 17 Questions :
- 18 Levée de la séance

— Adoptée —

## **03 Résolution pour la tenue de la séance à huis clos**

2022-01-02

CONSIDÉRANT la situation de crise occasionnée par le COVID-19 et l'impossibilité de tenir la séance du conseil municipal devant public ;

Il est proposé par : Mme Isabelle Clément  
Appuyé par : M. Michel Tremblay

Et il est résolu :

Que cette séance soit tenue à huis clos par conférence virtuelle avec l'assentiment de tous les membres du conseil présent.

- Adoptée -

**04 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2021**

2022-01-03

Proposé par : M. Yvan Bordeleau  
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2021.

- Adoptée -

**05 Adoption des comptes à payer au 31 décembre 2021**

2022-01-04

Proposé par : Mme Diane Jacob  
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'adopter les comptes à payer au journal des déboursés du 31 décembre 2021 pour un montant de 118 690.60 \$. D'approuver les paiements faits par Accès D en décembre pour un montant de 12 369.34 \$. D'approuver les salaires nets versés en décembre pour un montant de 17 353.30 \$.

- Adoptée -

**06 Adoption des états financiers au 31 décembre 2021**

2022-01-05

Proposé par : Mme Diane Jacob  
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'adopter les états financiers au 31 décembre 2021. QUE ce conseil a pris connaissance des écritures au journal général du 31 décembre 2021.

- Adoptée -

**07 Correspondance (résolutions)**

.1 UPA : représentant agricole au sein de votre conseil municipal

2022-01-06

Proposé par : M. Michel Tremblay  
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu que soit nommé M. Yvan Bordeleau, conseiller au siège numéro 6, à titre de représentant du conseil auprès de l'UPA Mauricie. M. Bordeleau sera le porteur des dossiers agricoles au sein du conseil municipal.

- Adoptée -

- .2 Rencontre fraternelle des autorités civiles et religieuses prévue le 16 janvier 2022 : considérant les conditions actuelles causées par la COVID-19, il y aura vérification à savoir si elle a toujours lieu
- .3 Remerciements de la Chorale Chant de l'Heure pour la collaboration de la municipalité à leur concert

#### **08 Contrat avec Maheu & Maheu**

2022-01-07

Proposé par : Mme Helene Gilbert  
Appuyé par : Mme Véronique Doucet et il est résolu de confier le service de gestion parasitaire pour une année complète commençant en janvier 2022 à la compagnie Maheu & Maheu. Le montant de l'entente est de 3154.05 \$, taxes en sus.

- Adoptée -

#### **09 Paiement Construction et Pavage Boisvert (pavage Grande-Ligne/ Paquin) (MEK-P0072)**

2022-01-08

Proposé par : M. Yvan Bordeleau  
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'accepter la demande de paiement n° 2 (réception définitive) de la compagnie construction et Pavage Boisvert et de payer la somme de 8 326.27 \$, taxes incluses pour le projet MEK-P0072 – travaux de pavage des rues Crête, Gervais et Grande-Ligne.

- Adoptée -

#### **10 Paiement Excavation Jovanex Inc. (pluvial Route 153), (MEK-P0239)**

2022-01-09

Proposé par : M. Yvan Bordeleau  
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu d'accepter la demande de paiement (décompte final) de la compagnie « Les Excavations Jovanex inc.» pour le projet de remplacement de l'émissaire pluvial au 241, route 153 (dossier MEK-P0239) et de payer la somme de 2 911.31 \$, taxes incluses.

- Adoptée -

#### **11 Paiement Marcel Guimond & Fils Inc. (Rang Sud) (MEK-P0151)**

2022-01-10

Proposé par : M. Michel Tremblay  
Appuyé par : Mme Diane Jacob et il est résolu d'accepter la demande de paiement #4 (décompte final) de la compagnie Marcel Guimond et Fils inc. et de payer la somme de 123 314.05 \$, taxes incluses pour le projet MEK-P0151 – travaux RIRL – rang Sud Hérouxville.

- Adoptée -

#### **12 Approbation du budget 2022 de l'OMH de Mékinac**

2022-01-11

Proposé par : M. Michel Tremblay  
Appuyé par : Mme Diane Jacob et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Hérouxville accepte le budget 2022 de l'OMH de Mékinac. Que la Municipalité de Hérouxville accepte de payer sa contribution au déficit. QUE ce budget a déjà fait l'objet d'une approbation par la Société d'habitation du Québec.

- Adoptée -

**13 Unité d'urgence – réparation**

2022-01-12

Proposé par : M. Michel Tremblay  
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu d'accepter la réparation du véhicule des premiers répondants selon l'estimé de service pour le remplacement des « Glow Plug » au coût de 2 555,74\$, taxes incluses. QUE ce montant provient de la subvention pour le service des premiers répondants accordée par le CIUSSS MCQ.

- Adoptée –

**14 Refinancement d'une somme de 963 500 \$ relatif au règlement n° 289-2014, résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation**

2022-01-13

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la Paroisse d'Hérouxville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 963 500 \$ qui sera réalisé le 18 janvier 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
289-2014	605 500 \$
289-2014	358 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 289-2014, la Municipalité de la Paroisse d'Hérouxville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par : M. Michel Tremblay  
Appuyé par : Mme Diane Jacob

Et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 18 janvier 2022;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 janvier et le 18 juillet de chaque année;
3. Les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	53500 \$	
2024.	54900 \$	
2025.	56300 \$	
2026.	57800 \$	
2027.	59200 \$	(à payer en 2027)
2027.	681800 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 289-2014 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 janvier 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

- Adoptée -

**15 Refinancement d'une somme de 963 500 \$ relatif au règlement n° 289-2014, résolution d'adjudication**

2022-01-14

**Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	11 janvier 2022	Nombre de soumissions :	3
--------------------	-----------------	-------------------------	---

Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	18 janvier 2022
Montant :	963 500 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse d'Hérouxville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 18 janvier 2022, au montant de 963 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 - CD DE MEKINAC-DES CHENAUX

53 500 \$	2,50000 %	2023
54 900 \$	2,50000 %	2024
56 300 \$	2,50000 %	2025
57 800 \$	2,50000 %	2026
741 000 \$	2,50000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,50000 %

#### 2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

53 500 \$	1,25000 %	2023
54 900 \$	1,60000 %	2024
56 300 \$	1,90000 %	2025
57 800 \$	2,05000 %	2026
741 000 \$	2,30000 %	2027

Prix : 98,54500

Coût réel : 2,58880 %

#### 3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

53 500 \$	3,13000 %	2023
54 900 \$	3,13000 %	2024
56 300 \$	3,13000 %	2025
57 800 \$	3,13000 %	2026
741 000 \$	3,13000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,13000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD DE MEKINAC-DES CHENAUX est la plus avantageuse;

Il est proposé par : M. Michel Tremblay

Appuyé par : Mme Diane Jacob

Et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse d'Hérouxville accepte l'offre qui lui est faite de CD DE MEKINAC-DES CHENAUX pour son emprunt par billets en date du 18 janvier 2022 au montant de 963 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 289-2014. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

- Adoptée -

## **16 Affaires diverses :**

### **.1 cotisation à l'ADMQ**

2022-01-15

Proposé par : Mme Diane Jacob

Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu d'autoriser le paiement de la cotisation de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2022. Le coût est de 495 \$ pour la cotisation et 395 \$ pour l'assurance responsabilité, taxes en sus.

- Adoptée -

### **.2 demandes à présenter à Emploi d'été Canada**

2022-01-16

Proposé par : Mme Véronique Doucet

Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu que la Municipalité de Hérouxville accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du Programme Emploi d'été Canada, été 2022. Que Madame Denise Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière et/ou Monsieur Bernard Thompson, maire sont autorisés au nom de la Municipalité de Hérouxville à signer tout document officiel concernant ledit projet, et ce, avec le Gouvernement du Canada. Le but de cette demande est d'assurer un suivi au niveau de la culture à Hérouxville. QUE ce conseil autorise les représentants du « Comité des Loisirs de Hérouxville », à présenter une demande pour l'emploi de ses moniteurs dans le cadre du Programme Emploi d'été Canada. Que Madame Isabelle Clément et/ou Madame Véronique Doucet, conseillères sont autorisées à signer tout document officiel concernant ledit projet, et ce, avec le Gouvernement du Canada.

- Adoptée –

**.3 redistribution des tâches des membres du conseil**

2022-01-17

Proposé par : M. Yvan Bordeleau

Appuyé par : Mme Isabelle Clément et il est résolu de spécifier les tâches dédiées à chaque membre du conseil municipal :

Madame Véronique Doucet, conseillère siège n°1 : Principal : loisirs, Jeunesse-O-Boulot, événements spéciaux

Madame Isabelle Clément, conseillère siège n° 2 : Principal : bibliothèque, comité territorial de Mékinac, bénévoles. Secondaire : Corporation de développement, programme pour les maisons neuves, loisirs, Jeunesse-O-boulot, Tavibois, événements spéciaux

Madame Diane Jacob, conseillère siège n° 3 : Principal : Corporation de développement, programme pour les maisons neuves. Secondaire : bibliothèque, comité territorial de Mékinac, bénévoles

Monsieur Michel Tremblay, conseiller siège n° 4 : Principal : comité consultatif d'urbanisme, OMH, régie des incendies. Secondaire : politique familiale, CPE, MAE, ressources humaines, assainissement des eaux, eau potable, gestion des barrages, environnement

Madame Helene Gilbert, conseillère siège n° 5 : Principal : politique familiale, CPE, MAE, ressources humaines. Secondaire : comité consultatif d'urbanisme, OMH, régie des incendies

Monsieur Yvan Bordeleau, conseiller siège n° 6 : Principal : biens mobiliers et immobiliers, travaux publics, eau potable, gestion des barrages, assainissement des eaux, environnement. Secondaire : Corporation de développement, programme pour les maisons neuves, Tavibois.

QUE le maire suppléant sera choisi entre les conseillers lors de situation le demandant. Une résolution en ce sens sera alors adoptée.

Cette résolution modifie la résolution numéro 2021-11-190.

- Adoptée –

**.4 appui à la demande de Aurèle Lefebvre & Fils auprès de la CPTAQ**

2022-01-18

**CONSIDÉRANT QUE** la demanderesse, Aurèle Lefebvre et fils inc. est propriétaire des lots 4 400 669, 4 401 057 et 5 788 400 du cadastre du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demanderesse désire poursuivre l'exploitation de sa sablière pour répondre aux besoins de son entreprise et à la demande locale et régionale ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'exploitation de la sablière se réalise conformément aux conditions prescrites et s'accompagne de travaux de restauration progressifs qui améliorent l'état actuel des sols en vue de leur récupération à des fins agroforestières ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces lots s'utilisent comme sablière depuis environ 60 ans ;

**CONSIDÉRANT QUE** les activités de cette sablière sont isolées en milieu forestier, à l'écart des activités et du territoire agricoles véritables ;

**CONSIDÉRANT QUE** la poursuite des activités de la demanderesse n'aura aucune conséquence négative pour l'agriculture, notamment en matière de distances séparatrices relatives aux odeurs ;

**CONSIDÉRANT QUE**, s'agissant d'une demande visant à poursuivre une sablière existante, la recherche d'espaces appropriés disponibles est non pertinente ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est conforme à la réglementation municipale et régionale applicable ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Helene Gilbert  
APPUYÉ PAR : M. Yvan Bordeleau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'appuyer la demande et de recommander fortement à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, soit pour l'exploitation d'une sablière, le lot 4 400 669, cadastre du Québec d'une superficie totale approximative de 141 600 m<sup>2</sup>, le tout tel que localisé de façon approximative sur les plans accompagnant la demande.

- Adoptée -

.5 représentant sur le conseil d'administration de l'OMH

2022-01-19

Proposé par : Mme Diane Jacob  
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu que Monsieur Michel Tremblay, conseiller au siège numéro 4 est nommé représentant de la Municipalité de Hérouxville sur le conseil d'administration de l'OMH de Mékinac.

- Adoptée —

## 17 Questions

Aucune question

## 18 Levée de la séance

2022-01-20

Proposé par : Mme Diane Jacob  
Appuyé par : Mme Helene Gilbert et il est résolu de lever la séance à 18 h 38.

— Adoptée —